

SOS
MEDITERRANEE

Plateforme des collectivités solidaires



ELEMENTS DE COMMUNICATION



Flavio Gasperini /
SOS MEDITERRANEE

SOS MEDITERRANEE – FAQ collectivités

Septembre 2022

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE SOS MEDITERRANEE	1
RÉPONSES AUX QUESTIONS FREQUENTES	2
1. LA MISSION DE SOS MEDITERRANEE	2
2. LE CONTEXTE GÉOPOLITIQUE D'INTERVENTION DE SOS MEDITERRANEE.....	5
3. LE FINANCEMENT DE LA MISSION DE SOS MEDITERRANEE.....	10
POUR ALLER PLUS LOIN.....	12

Ce document s'adresse aux collectivités territoriales engagées aux côtés de SOS MEDITERRANEE. Il contient une présentation de l'association ainsi qu'une série de questions-réponses permettant de déconstruire, de manière argumentée, les fausses informations les plus répandues sur les ONG et le sauvetage en mer Méditerranée.

PRÉSENTATION DE SOS MEDITERRANEE

Depuis 2014, plus de 24 000 personnes ont péri noyées en mer Méditerranée, d'après les données de l'Organisation Internationale des migrations, sans compter toutes celles qui ont sombré sans témoin. **La Méditerranée centrale est la route migratoire la plus mortelle au monde.**

Fondée en 2015, à l'initiative de citoyennes et citoyens indigné.e.s face au drame des naufrages à répétition, et grâce à une mobilisation exceptionnelle de la société civile, **l'association SOS MEDITERRANEE a contribué à secourir plus de 36 000 personnes** en affrétant le navire Aquarius dès février 2016, puis l'Ocean Viking depuis avril 2019.

La mission de SOS MEDITERRANEE s'inscrit dans le cadre légal de l'obligation d'assistance à toute personne en détresse en mer et se fonde sur les traditionnelles valeurs de solidarité des gens de mer. Face à la gravité de la situation en Méditerranée, SOS MEDITERRANEE répond à l'exigence morale d'une action humanitaire professionnelle et s'assigne les objectifs suivants :

SAUVER des vies en mer par des opérations de recherche et de sauvetage des embarcations en détresse et par des soins d'urgence délivrés à bord.

PROTÉGER en délivrant des soins médico-psychologiques aux personnes secourues à bord du navire jusqu'à leur débarquement dans un lieu sûr où leur vie n'est plus menacée et où leurs besoins élémentaires peuvent être satisfaits.

TÉMOIGNER sur les réalités et les visages de la migration et rendre hommage aux personnes disparues sur le trajet. Sensibiliser l'opinion publique, les institutions et les gouvernements sur les conséquences de cette tragédie qui se déroule aux portes de l'Europe.

À terre, en France, la mobilisation est portée par plusieurs centaines de bénévoles, réparti.e.s dans 19 antennes locales. Ces dernier.ère.s organisent des événements tout au long de l'année pour témoigner et sensibiliser l'opinion publique à cette tragédie.

Financée à 89% par des dons privés, SOS MEDITERRANEE poursuivra sa mission tant que des femmes, des hommes et des enfants continueront à traverser la Méditerranée au péril de leur vie.

RÉPONSES AUX QUESTIONS FREQUENTES

1. LA MISSION DE SOS MEDITERRANEE

QUELLE EST LA MISSION DE SOS MEDITERRANEE ?

En tant qu'association civile européenne de sauvetage en mer, SOS MEDITERRANEE a trois missions : sauver, protéger et témoigner. Sauver les personnes en détresse en Méditerranée centrale, les protéger en les soignant et en les amenant dans un lieu sûr, et témoigner des réalités de la migration et de ses différents visages.

SOS MEDITERRANEE opère avec l'Ocean Viking depuis l'été 2019, après avoir sauvé des vies pendant trois ans avec l'Aquarius. L'association intervient en Méditerranée centrale, dans les eaux internationales au large des côtes libyennes, dans le strict respect du droit maritime international.

C'est en 2015 que l'association a vu le jour : face à la tragédie des naufrages à répétition aux portes de l'Europe, un mouvement citoyen européen s'est constitué. Aujourd'hui, les personnes piégées en Libye tentent toujours la dangereuse traversée de la Méditerranée centrale. Les traversées et les naufrages sont documentés en temps réel par l'Organisation Internationale pour les Migrations dans le cadre du [Missing Migrant Project](#). Ce décompte des personnes disparues en mer n'est pourtant pas exhaustif, beaucoup d'entre elles sombrant sans témoin. **Les équipes de SOS MEDITERRANEE ont porté secours à plus de 36 000 personnes** avec l'Aquarius puis l'Ocean Viking, et elles poursuivront leur mission tant que des femmes, des hommes, et des enfants seront en danger de mort en Méditerranée.

SOS MEDITERRANEE EST-ELLE UNE ASSOCIATION FRANCAISE, ALLEMANDE OU EUROPÉENNE ?

SOS MEDITERRANEE est un réseau européen composé de 4 associations nationales en Allemagne, en France, en Italie et en Suisse. Les deux premières associations à voir le jour sont SOS MEDITERRANEE Allemagne (mai 2015) et SOS MEDITERRANEE France (juin 2015). Par la suite ont été créées l'association italienne (février 2016) puis l'association suisse (2017). Il n'existe pas de statut européen pour une association.

Par ailleurs, l'Ocean Viking bat pavillon norvégien. L'équipage du navire recruté par l'armateur est en partie norvégien et en partie issu d'autres pays d'Europe. Les équipes de sauvetage de SOS MEDITERRANEE sont internationales (plus de vingt nationalités représentées).

L'ACTION DE SOS MEDITERRANEE EST-ELLE LÉGALE ?

SOS MEDITERRANEE mène des opérations dans le strict respect du droit maritime et international.

Son action s'inscrit dans un cadre légal précis et une longue tradition maritime. Ses opérations de recherche et sauvetage en eaux internationales s'appuient sur l'**obligation légale de prêter assistance à toute personne en détresse en mer et de la débarquer dans un lieu sûr**. Plusieurs conventions internationales définissent les obligations de secours en mer, notamment :

- [Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer](#) : SOLAS (1974)
- [Convention sur la recherche et le sauvetage maritime](#) : SAR (1979)
- [Convention des Nations unies sur le droit de la mer](#) : UNCLOS (1982)
- [Directives sur le traitement des personnes secourues en mer](#) : Résolution IMO MSC.167(78) (2004)

Lorsqu'une embarcation en détresse est repérée, tout navire doit en référer au Centre de coordination et de sauvetage (Maritime Rescue Coordination Center, MRCC) responsable de la zone de recherche et sauvetage dans laquelle l'embarcation se trouve. C'est ensuite le MRCC qui désigne le navire responsable du sauvetage puis le port dans lequel les personnes secourues doivent être débarquées. **Toutes les opérations de recherche et de sauvetage de SOS MEDITERRANEE sont effectuées en coordination avec les autorités maritimes compétentes**, conformément à cette procédure.

COMMENT LES PERSONNES À BORD SONT-ELLES SOIGNÉES ?

L'équipe médicale à bord est composée de médecins, d'infirmier.e.s et de sages-femmes qui évaluent l'état de santé des personnes secourues et procurent à celles et ceux qui en ont besoin des soins et des médicaments. L'Ocean Viking est aménagé de manière à optimiser l'accueil des rescapé.e.s à bord : il est doté d'abris pour les héberger ainsi que d'une clinique médicale. Pendant quatre années, SOS MEDITERRANEE a affrété l'Aquarius puis l'Ocean Viking en partenariat avec l'ONG Médecins Sans Frontières (MSF). Suite à la décision de MSF de mettre fin au partenariat en avril 2020, SOS MEDITERRANEE a internalisé l'équipe médicale. Depuis septembre 2021, ce sont **des professionnel.le.s de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) qui assurent la prise en charge médicale des personnes secourues** à bord de l'Ocean Viking.

DE QUELLE MANIÈRE SOS MEDITERRANEE A-T-ELLE PRIS EN COMPTE LE CONTEXTE SANITAIRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 ?

SOS MEDITERRANEE a adapté ses protocoles et procédures au défi que représente le fait d'opérer dans le contexte d'une pandémie mondiale. Les précautions nécessaires et les mesures d'atténuation des risques ont été mises en œuvre afin d'opérer dans les meilleures conditions de sécurité possibles. Ainsi, **des mesures strictes de distanciation sociale et d'hygiène sont appliquées** par l'équipe de SOS MEDITERRANEE à bord de l'Ocean Viking, sur la base des directives de l'OMS spécifiques aux navires. Avant et après toute rotation, tou.te.s les membres de l'équipage, de même que les journalistes montant à bord du navire, sont soumis.e.s à une quarantaine préventive pendant laquelle leur température et leur état de santé général sont régulièrement vérifiés.

SOS MEDITERRANEE SAUVE DES VIES EN MER. QUE FAIT-ELLE À TERRE ?

La mobilisation citoyenne est à l'origine de la création de SOS MEDITERRANEE : depuis 2015 les bénévoles de l'association mènent des activités qui vont de la sensibilisation scolaire (enseignement élémentaire, secondaire et supérieur) à l'organisation de conférences, de spectacles, de projections-débats ou de lectures de témoignages, en passant par la prise de parole dans les médias ou dans des manifestations diverses, la participation à des événements sportifs, sans oublier la tenue de stands au cours de festivals culturels. Ces activités permettent de **sensibiliser le public à la situation humanitaire en Méditerranée centrale**, à la mission de SOS MEDITERRANEE et de **lever des fonds pour financer des journées de sauvetage en mer**.



EST-CE QUE SOS MEDITERRANEE INTERVIENT À TERRE APRES LE DÉBARQUEMENT DES PERSONNES SECOURUES EN LIEU SÛR ?

Le champ d'intervention de SOS MEDITERRANEE est la Méditerranée centrale et son strict mandat celui du sauvetage en mer. Son intervention s'arrête au moment où les personnes secourues sont débarquées à terre. Ces dernières sont prises en charge par les autorités du pays de débarquement et par des associations ; elles intègrent ensuite le processus de la demande d'asile. Du fait du vide mortel laissé en mer par les Etats, SOS MEDITERRANEE a fait le choix de concentrer tous ses efforts sur la mission de recherche et de sauvetage en mer, afin de secourir les personnes en détresse, de les protéger et de les amener jusqu'à un port sûr. Cette mission mobilise toutes les capacités de l'association, qui s'en remet donc aux organisations et associations qui œuvrent à terre pour les prendre en charge ultérieurement.

2. LE CONTEXTE GÉOPOLITIQUE D'INTERVENTION DE SOS MEDITERRANEE

EST-CE LA RESPONSABILITÉ D'UNE ONG D'EFFECTUER CES SAUVETAGES ? N'EST-CE PAS PLUTÔT LE RÔLE DES ÉTATS EUROPÉENS ?

La recherche et le sauvetage en eaux internationales relève d'abord d'une responsabilité étatique (de l'État en charge de la coordination des sauvetages de la zone). Néanmoins, **tout capitaine de navire a l'obligation de porter assistance à une embarcation en détresse en mer**, dans la mesure où cet acte ne compromet pas la sécurité de son navire et de son équipage. Les États côtiers doivent, en vertu du droit maritime international, faciliter « la création et le fonctionnement d'un service permanent de recherche et de sauvetage adéquat et efficace » (art. 98 UNCLOS).

Un tel dispositif a été mis en place par le gouvernement italien entre 2013 et 2014 avec l'opération militaro-humanitaire *Mare Nostrum*. Composée de cinq navires et de moyens aériens, mobilisant 900 personnes, elle a permis de sauver 150 000 personnes en douze mois. Son budget était de 110 millions d'euros. Malgré son utilité, cette opération de sauvetage était critiquée au sein de l'Union européenne et fut arrêtée en octobre 2014. Depuis, **il n'existe plus, en Méditerranée, de moyens étatiques européens spécifiquement dédiés à la recherche des embarcations en détresse et au sauvetage**.

C'est face à la défaillance des États que SOS MEDITERRANEE et d'autres ONG de recherche et de sauvetage ont été créées par des citoyen.ne.s européen.ne.s. SOS MEDITERRANEE poursuivra sa mission de sauvetage en Méditerranée centrale tant que des femmes, des hommes et des enfants seront en détresse en mer, aux portes de l'Europe.

LES GARDE-CÔTES LIBYENS NE SONT-ILS PAS LES MIEUX PLACÉS POUR OPÉRER DES SAUVETAGES AU LARGE DES CÔTES LIBYENNES ?

En février 2017, dans le cadre des accords de Malte, le Conseil européen a décidé d'externaliser la gestion de flux migratoires vers l'Europe, en affectant 200 millions d'euros aux autorités libyennes pour le financement et la formation des garde-côtes nationaux, malgré le chaos politique qui règne dans le pays. **Or les garde-côtes libyens ne disposent aujourd'hui ni des moyens ni des compétences pour assumer cette mission**. Selon le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés, **ils interceptent et ramènent de force les personnes qui ont pris la mer en Libye**, un pays où règnent insécurité et instabilité (guerre civile, non couverture des besoins fondamentaux, non-respect des conventions internationales sur le droit des réfugiés.e.s...), et où leurs droits sont bafoués. Ces pratiques vont à l'encontre du principe de non-refoulement et de l'obligation de débarquer les rescapé.e.s dans un lieu sûr.

N'EST-CE PAS JUSTEMENT LA PRÉSENCE DE NAVIRES HUMANITAIRES QUI INCITE LES PERSONNES À TENTER LA TRAVERSÉE ?

L'idée selon laquelle la présence de navires de sauvetage encouragerait les départs depuis la Libye est complètement démentie par les faits. Selon cette **hypothèse de « l'appel d'air »**, l'arrêt complet de l'opération *Mare Nostrum* fin 2014 aurait dû engendrer une baisse massive du nombre d'arrivées en Italie. C'est, au contraire, une augmentation du nombre des départs mais aussi, malheureusement, du

nombre de noyades qui s'est produite. Cette fable d'un supposé « appel d'air » ignore une réalité tragique : celle des personnes qui se jettent par la fenêtre d'un immeuble en feu, pour fuir les flammes et sans calcul de leur chance réelle de survie. C'est l'énergie du désespoir. Pourtant, cette accusation de création d'appel d'air a été reprise en 2017 par le ministère de l'intérieur italien contre la présence des ONG dans les eaux internationales. Elle est même reprise par les garde-côtes libyens contre la présence des navires militaires européens de l'opération Sophia 7. **Réduire les secours n'a qu'une seule conséquence : augmenter le nombre de noyades.**

Plusieurs études indépendantes publiées entre 2017 et 2020 témoignent clairement du fait que **le soi-disant « facteur d'attractivité » (pull factor) ou « appel d'air » n'existe pas**. On constate un fossé grandissant dans les activités de recherche et de sauvetage en Méditerranée centrale, avec des périodes où aucun navire de sauvetage d'ONG n'opère en Méditerranée centrale, et cela ne réduit en rien le nombre de départs. Une étude publiée en février 2020 par l'Institut italien d'études politiques internationales (ISPI), [« Migration and the Myth of the Pull-Factor in the Mediterranean »](#) est particulièrement explicite. Entre le 1er janvier 2019 et le 24 février 2020, autant de départs ont été enregistrés lorsque les navires des ONG de recherche et de sauvetage patrouillaient au large des côtes libyennes (52 départs par jour) que lorsqu'aucun moyen de recherche et de sauvetage n'était présent dans la zone (52,3 départs par jour). D'autres études font le même constat : [« Sea Rescue NGOs : a Pull Factor of Irregular Migration ? »](#) de l'Institut universitaire européen (2019) ; [« Border death in the Mediterranean : What we can learn from the latest data ? »](#) de l'Université d'Oxford (2017). Les embarcations partent des côtes libyennes lorsque les conditions météorologiques le permettent. Les personnes qui fuient la Libye n'ont pas d'autres choix que de risquer leur vie en mer pour échapper à la violence et aux violations des droits humains dans ce pays.

POURQUOI NE PAS AGIR PLUTÔT EN AFRIQUE, POUR ÉVITER QUE LES GENS NE TENTENT DE TRAVERSER LA MÉDITERRANÉE ?

SOS MEDITERRANEE est convaincue qu'il faut trouver des moyens structurels pour faire cesser ces traversées mortelles. Cependant la situation relève de déterminants extrêmement complexes qui ne sont pas entre les mains des ONG. SOS MEDITERRANEE poursuit sa mission dans la limite de son mandat : **l'assistance en mer pour toute personne en détresse et les soins prodigués aux personnes secourues** par une équipe professionnelle, entraînée pour ces missions spécifiques.

SOS MEDITERRANEE INTERVIENT-ELLE DANS LES EAUX TERRITORIALES LIBYENNES ?

SOS MEDITERRANEE n'entre jamais dans les eaux territoriales libyennes (zone s'étendant sur 12 milles nautiques, soit environ 20km, depuis la côte), ni sur le territoire libyen. L'ONG patrouille **en haute mer, dans les eaux internationales au large de la Libye**, là où se déroulent la majorité des naufrages sur la route maritime la plus meurtrière au monde. Il est du devoir de tout navire d'opérer un sauvetage s'il rencontre une embarcation en détresse.

COMMENT DÉMONTER L'ACCUSATION FALLACIEUSE DE COMPLICITÉ DES ONG DE SAUVETAGE AVEC LES PASSEURS ?

Il s'agit d'accusations graves qui sont totalement infondées. Aucune de ces accusations n'a jamais été démontrée ni étayée par la moindre preuve et aucun procès n'a jamais abouti. **Les activités de SOS**

MEDITERRANEE s'effectuent dans la transparence la plus totale. Depuis le début de ses opérations en mer, près de 200 journalistes sont monté.e.s à bord de l'Aquarius puis de l'Ocean Viking, pour couvrir les opérations de SOS MEDITERRANEE. Par ailleurs, toutes les opérations et observations en mer ainsi que les interactions avec les autres entités impliquées sont référencées en temps réel, de manière objective et factuelle sur le site onboard.sosmediterranee.org.

SOS MEDITERRANEE ne communique jamais et n'a aucun lien avec les passeurs. L'équipe déclenche une intervention uniquement après :

- avoir repéré une embarcation en détresse aux jumelles ou sur le radar ;
- après avoir été chargée du sauvetage par une autorité compétente ;
- après avoir reçu un signal de détresse d'un autre navire ou d'un avion de repérage.

SOS MEDITERRANEE informe toujours les autorités maritimes compétentes avant d'intervenir.

POURQUOI SOS MEDITERRANEE DÉBARQUE LES PERSONNES SECOURUES EN EUROPE PLUTÔT QU'EN LIBYE ?

Conformément au droit international, un sauvetage n'est terminé que lorsque les personnes secourues ont été débarquées dans un lieu sûr, c'est à dire un lieu où leurs vies ne sont pas menacées et où leurs besoins élémentaires peuvent être satisfaits. Aujourd'hui, **il est impossible de débarquer les personnes rescapées en Libye car ce pays ne peut en aucun cas être considéré comme sûr.** C'est ce que rappelle [une déclaration du UNHCR](#) de septembre 2018. Divers rapports de [Human Rights Watch](#), de la [Mission de soutien des Nations unies en Libye et du Bureau des droits de l'homme des Nations unies](#) et plus récemment, d'[Amnesty International](#), montrent que les personnes migrantes et réfugiées sont exposées à des violations des droits humains à grande échelle en Libye, notamment **la détention arbitraire, la torture, le travail forcé et l'exploitation sexuelle.** En plus de ces violations, la Libye est en conflit actif depuis avril 2019. **Ramener des personnes rescapées en Libye constitue donc une violation du droit international ainsi que du principe de non-refoulement,** principe fondamental du droit des réfugié.e.s.

QUELLES SONT LES RELATIONS DE SOS MEDITERRANEE FRANCE AVEC L'ÉTAT FRANÇAIS ?

SOS MEDITERRANEE est reconnue par les autorités françaises en tant qu'acteur humanitaire œuvrant pour le sauvetage en Méditerranée centrale. **Elle entretient des relations cordiales et constructives avec le Secrétariat Général à la Mer, le ministère des Affaires Etrangères ainsi que le ministère de l'Intérieur** pour les questions liées au débarquement et à la relocalisation des personnes rescapées. Elle organise des entretiens réguliers avec ses interlocuteurs et interlocutrices au sein de ces différents ministères pour les informer de l'évolution du contexte d'intervention des ONG de sauvetage en Méditerranée centrale.

L'association SOS MEDITERRANEE France a été désignée "Grande Cause Nationale" en 2017 aux côtés de la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM), et des représentant.e.s de l'association ont par ailleurs été invité.e.s par le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères à l'occasion de l'attribution du **Prix Unesco Houphouët-Boigny 2017 pour la Recherche de la Paix** à SOS MEDITERRANEE le 27 juin 2017.

POURQUOI L'AQUARIUS, LE PREMIER NAVIRE AFFRÉTÉ PAR SOS MEDITERRANEE, A-T-IL FAIT L'OBJET DE RETRAITS DE SON PAVILLON ?

À deux reprises, l'Aquarius a fait l'objet du retrait de son pavillon, d'abord par Gibraltar puis par le Panama. **Ces retraits de pavillon sont liés à des raisons politiques et en aucun cas liés à des déficiences techniques ou administratives du navire Aquarius.**

Le Panama a expressément indiqué que le retrait de son pavillon était lié aux menaces du gouvernement italien de Matteo Salvini (au pouvoir de juin 2018 à septembre 2019) de représailles contre la totalité des flottes commerciales sous pavillon Panama à l'occasion de leurs escales dans les ports italiens. Le temps judiciaire n'étant pas le temps opérationnel et ces attaques n'ayant pour but que de freiner l'activité de l'association, **le choix a été fait de se concentrer sur le maintien de la mission** et de ne pas engager de poursuites judiciaires. Le gouvernement de Matteo Salvini a également mis en place la fermeture de ses ports pour bloquer les arrivées de migrant.e.s, ce qui est contraire au principe d'assistance à personne en détresse inscrit dans le droit maritime international.

POURQUOI L'OCEAN VIKING A-T-IL ÉTÉ IMMOBILISÉ EN 2020 PUIS EN 2022 ?

Les détentions auxquelles l'ONG a plusieurs fois fait face ont constitué des étapes supplémentaires dans le harcèlement administratif incessant que subissent les navires humanitaires en Méditerranée.

En juillet 2020, l'Ocean Viking a été placé sous détention par les autorités italiennes qui invoquaient "des irrégularités techniques et opérationnelles", contestées par SOS MEDITERRANEE. Bloqué à quai en Sicile pendant près de cinq mois, le navire a été empêché de porter assistance alors que, chaque semaine, des centaines de personnes continuaient de traverser la Méditerranée au péril de leur vie.

Pour retourner le plus rapidement possible sauver des vies en mer, SOS MEDITERRANEE a fait le choix d'une approche pragmatique. Après de longues discussions avec les parties concernées et des aménagements coûteux, l'association est parvenue à répondre aux exigences de sécurité supplémentaires fixées par les autorités italiennes, et à faire libérer l'Ocean Viking le 21 décembre 2020. Cinq autres navires humanitaires ont également été bloqués en Italie sur la même période.

Une nouvelle détention de l'Ocean Viking par les autorités maritimes italiennes, du 10 au 27 janvier 2022, est venue souligner combien **la présence des ONG de sauvetage en mer reste précaire et dépendante du bon vouloir des autorités maritimes**. Lors d'un contrôle des autorités de l'Etat du port sur l'Ocean Viking (le 6^{ème} depuis le début de ses opérations à l'été 2019), les agents de contrôle italiens ont estimé que les conteneurs positionnés sur le pont arrière de l'Ocean Viking et servant à abriter les rescapé.e.s devaient être enregistrés et certifiés dans une catégorie différente. Ceci, deux ans et demi après que le dispositif eut été installé dans un chantier naval professionnel et validé par tous les organismes de réglementation concernés. Au prix de deux semaines de travail sans relâche en lien avec de multiples acteurs (l'armateur, les administrations maritimes et les agences de régulation), nos équipes ont pu « corriger » les « déficiences » indiquées et mettre ainsi fin à la détention du navire.

QUELLES SONT LES GRANDES LIGNES DU PLAIDOYER DE SOS MEDITERRANEE ?

SOS MEDITERRANEE ne prétend pas être la solution au drame humanitaire des naufrages à répétition en Méditerranée mais s'efforce, à l'aide d'opérations de recherche et de sauvetage, de limiter le nombre de victimes.

Ces dernières années, les principes du droit maritime international ont été érodés. Pendant qu'elle se désengageait du sauvetage en mer, l'Union européenne a financé, entraîné et équipé les garde-côtes libyens pour qu'ils interceptent les personnes en recherche de sécurité et les renvoient vers la Libye,

SOS MEDITERRANEE

où elles sont victimes de violence et de sévices. En tant qu'organisation maritime et humanitaire, SOS MEDITERRANEE refuse d'accepter cette situation et exhorte les dirigeant.e.s européen.ne.s à :

1. **Mettre en place un dispositif étatique de recherche et de sauvetage efficace en Méditerranée centrale ;**
2. **Reconsidérer le soutien aux garde-côtes libyens et réinstaurer une coordination fiable des secours en Méditerranée centrale, disparue depuis que l'Europe l'a confiée aux garde-côtes libyens ;**
3. **Etablir un mécanisme européen prévisible, transparent et pérenne de débarquement des naufragé.e.s en lieu sûr ;**
4. **Faire cesser toute entrave à l'encontre des ONG qui sauvent des vies en mer.**

Par ailleurs, SOS MEDITERRANEE invite chacun à agir **pour le respect du droit maritime et des droits humains** : le droit à la vie, à la dignité, à la protection et à l'aide humanitaire.

3. LE FINANCEMENT DE LA MISSION DE SOS MEDITERRANEE

D'OÙ PROVIENNENT LES FINANCEMENTS DE SOS MEDITERRANEE ?

Les opérations de sauvetage ont un coût élevé : **le budget des opérations en mer s'élève à 7,3 millions d'euros par an**. Il couvre les frais d'affrètement du navire, le fuel, le matériel de sauvetage, l'équipement et le matériel pour la prise en charge logistique et médicale des rescapé.e.s à bord ainsi que la rémunération des équipes de sauvetage et médicales et de support à terre. **Depuis sa création, c'est le soutien de milliers de citoyennes et citoyens qui permet à SOS MEDITERRANEE d'affréter un navire pour sauver des vies en Méditerranée centrale**. En 2021, l'ONG était financée à 89% par des dons privés, une force qui lui permet d'agir dans l'urgence et dans la plus grande indépendance (elle ne reçoit aucune subvention de l'Etat ni de l'Europe). Parmi ces dons privés on compte 56% de dons de particulier.e.s et 32% de dons issus d'entreprises, de fondations et d'associations. La part de fonds publics, à hauteur de 8% en 2019, a augmenté à partir de 2020 suite à la mobilisation d'un grand nombre de collectivités territoriales rassemblées dans la plateforme de soutien. Elle a représenté 11% des ressources de l'association en 2021. Les dons privés restent néanmoins largement majoritaires. Ce sont en effet **plus de 50 000 donateurs et donatrices qui soutiennent l'association depuis sa création**.

DANS QUEL CADRE UNE COLLECTIVITÉ PUBLIQUE PEUT-ELLE PROPOSER UNE AIDE FINANCIÈRE À SOS MEDITERRANEE ?

Les collectivités territoriales ont la possibilité de soutenir les actions internationales à caractère humanitaire. Cette possibilité s'inscrit dans le cadre légal prévu par le code général des collectivités territoriales (plus précisément **l'article L.1115-1 du CGCT** dans sa rédaction issue de l'article 14 de la loi n°2014-773 du 7 juillet 2014). Elle s'inscrit également dans la **loi de programmation du 4 août 2021 relative au développement solidaire et la lutte contre les inégalités mondiales** qui comporte plusieurs références à l'action extérieure des collectivités territoriales montrant que ces dernières sont pleinement intégrées comme **actrices de la politique de développement solidaire** et de lutte contre les inégalités mondiales, tant au niveau de la conception que dans la mise en œuvre, en complémentarité avec l'action des Etats et des autres partenaires.

À travers une aide directe à SOS MEDITERRANEE, les collectivités territoriales expriment leur **soutien aux opérations civiles de sauvetage en mer face à la défaillance des Etats européens en la matière**. Pour rappel, selon le droit maritime international, il est de la responsabilité des Etats de mener des opérations de recherche et de sauvetage dans les zones de détresse. Les ONG de recherche et de sauvetage comme SOS MEDITERRANEE ont été créées pour combler le vide laissé par les Etats depuis la fin de l'opération militaro-humanitaire italienne *Mare Nostrum* en 2014.

POURQUOI LE BUDGET DE SOS MEDITERRANEE EST-IL AUSSI ÉLEVÉ ET EN CONSTANTE AUGMENTATION ?

Les coûts d'affrètement de l'Ocean Viking sont plus élevés que ceux de l'Aquarius, premier navire affrété par SOS MEDITERRANEE. C'est l'une des raisons pour lesquelles les dépenses opérationnelles de l'ONG sont élevées et ont augmenté en 2019. De plus, les opérations auparavant gérées par SOS MEDITERRANEE Allemagne, ont été transférées vers l'association française, impliquant la mise en

place d'une équipe dédiée. À cela s'ajoutent les coûts supplémentaires induits par de longues périodes d'attente en mer imposées par l'absence d'un mécanisme européen pour le débarquement des personnes secourues, ainsi que les coûts liés aux mesures de précaution et de protection sanitaires mises en place à l'heure de la pandémie de Covid-19. Par ailleurs, le contexte politique plus qu'incertain contraint l'association à conserver ses réserves accumulées pour faire face à une éventuelle situation susceptible de mettre en péril la pérennité de sa mission de sauvetage (saisie du navire, retrait de pavillon, fermeture de port...). Les réserves sont également une assurance pour faire face à l'engagement contractuel de dépenses élevées, notamment pour ce qui concerne l'affrètement du navire, contractualisé sur une durée d'un an renouvelable. Soulignons enfin que le coût du carburant (qui constitue une part très importante du budget des opérations en mer avec notre navire ambulance) a triplé en 2022.

COMMENT SONT GÉRÉS LES FONDS DE L'ASSOCIATION ?

SOS MEDITERRANEE agit et gère ses fonds en toute transparence. Ses comptes et son activité sont rendus publics chaque année et font l'objet d'un rapport d'activité très détaillé. **84% des fonds sont dédiés aux dépenses opérationnelles** (contre 16% répartis entre les dépenses de fonctionnement et celles de recherche de fonds). C'est un ratio remarquable pour une jeune association, et le gage d'une gestion saine et performante des fonds. SOS MEDITERRANEE fait d'ailleurs partie des associations à qui, [selon une étude réalisée par le magazine Capital](#), on peut « donner en confiance ».

POUR ALLER PLUS LOIN :

- [Le dossier de presse de SOS MEDITERRANEE](#)

- [Notre dossier spécial « Mobilisation citoyenne : la force de l'indignation »](#)

- [Notre dossier spécial sur les jeunes voyageant seul.e.s](#)

- [Le livret pédagogique utilisé dans le cadre des séances de sensibilisation scolaire](#)

Plusieurs films documentaires et reportages ont été réalisés sur les actions de SOS MEDITERRANEE, voici les liens pour visionner trois d'entre eux :

- [« Deux semaines à bord de l'Ocean Viking »](#) du journaliste Abda Sall pour Quotidien en 2021
- [« Finding safe harbour with 'human cargo' »](#) réalisé par Evan Williams en 2019

- Consultez les chiffres mis à jour régulièrement sur le nombre d'arrivées et le nombre de décès en Méditerranée sur le site de l'Organisation Internationale pour les Migrations [Missing Migrants Project](#).

- Pour suivre les opérations et observations en mer de l'Ocean Viking en temps réel, rendez-vous sur [le site : onboard.sosmediterranee.org](http://le.site:onboard.sosmediterranee.org)

SOS MEDITERRANEE

#TogetherForRescue

www.sosmediterranee.fr

CS 20585 - 13205 Marseille Cedex 01

Pour connaître la liste des collectivités solidaires avec **SOS MEDITERRANEE**,
rendez-vous sur le site sosmediterranee.fr onglet "Collectivités solidaires"
Et contactez-nous à l'adresse partenariat@sosmediterranee.org